



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_18
FETE DE LA MUSIQUE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'an deux mil vingt-six, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42

Conseillers présents :31

Pouvoir(s) :3

Votants :34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlene, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

BASTARD Estelle

DELIBERATION N°DCM2026_18
Fête de la musique – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Marie-Christine BOUDET

L'association Les Enseignes prévoit l'organisation et l'animation de la Fête de la musique qui se tiendra le 19 juin 2026 sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe et sollicite le soutien de la commune.

La commune souhaite soutenir les événements culturels qui concernent directement le territoire des Hauts-d'Anjou en complément des actions menées par la Communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou à laquelle la compétence en matière de culture a été transférée.

Afin de permettre de contribuer à ce projet d'intérêt culturel communal, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation de cet événement.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-annexé,

Considérant l'avis favorable de la commission Animation territoriales et Citoyenneté,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Les Enseignes permettant d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation de la Fête de la musique sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 février 2026


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 février 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 février 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.